

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : F-60001

**Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune**

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit Ink Jet pour Xerox Wide Format IJP 2000 System  
 N° de pièce 008R13152, 008R13153, 008R13154, 008R13155

Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur Xerox  
 Wezembeekstraat, 5  
 B1930 Zaventem  
 Belgium

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec**

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Téléphone +32 (2) 713 14 52 (Français)  
 +32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

Adresse de courriel ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Symbole(s)



FDS n° : F-60001

## Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

<b>Mot indicateur</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion
<b>Conseils de prudence</b>	Aucun requis P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### 2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII  
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	60-80	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Éthylène-glycol	5-15	107-21-1	203-473-3	Acute Tox. 4	H302	--
2-pyrrolidone	5-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
Teinture noire	<10	Propriétaire	--	--	--	--
Teinture jaune	<10	Propriétaire	--	--	--	--
Glycérine	<10	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Colorant bleu	<10	Propriétaire	--	--	--	--
Teinture rouge	<10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	--

**Texte intégral des énoncés H; voir la section 16**

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1 Description des mesures pour les premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des

FDS n° : F-60001

## Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

**Ingestion** symptômes apparaissent  
Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

#### Toxicité aiguë

**Yeux**

Éviter le contact avec les yeux, Peut causer une légère irritation

**Peau**

Éviter le contact avec la peau, Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite

**Inhalation**

Aucun effet connu

**Ingestion**

Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion

#### Effets chroniques

**Toxicité chronique**

Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

#### Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:

Irritation des yeux

Irritation de la peau

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

### 4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

**Notes au médecin**

Traiter en fonction des symptômes

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Utilisez un agent extincteur approprié pour le type d'incendie à combattre

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible

**Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

### Autres informations

**Inflammabilité**

Ininflammable

**Point d'éclair**

Ininflammable

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FDS n° : F-60001

## Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

### 6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir la section 8  
Voir Section 13 pour plus d'informations

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

### 7.3 Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d'encre

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Éthylène-glycol	STEL 50 ppm STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> S*

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité

FDS n° : F-60001

## Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

### Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Faible
État physique	Liquide	Couleur	Noir, Cyan, Magenta, Jaune
pH	8 - 10		
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé		
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	>100 °C / >212 °F		
<b>Point de ramollissement</b>	Non applicable		
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble dans l'eau		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé		
<b>Viscosité</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		
<b>Particle characteristics</b>	Non applicable		

### 9.2 Autres informations

Aucun

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FDS n° : F-60001

## Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**                      Aucun dans des conditions normales de traitement  
**Polymérisation dangereuse**            Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

### 10.4 Conditions à éviter

Agents oxydants forts, Températures extrêmes et lumière directe du soleil

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

##### Irritation

Peut causer une irritation de la peau et des yeux

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Éthylène-glycol	4700 mg/kg ( Rat )	10600 mg/kg ( Rat ) 9530 µL/kg ( Rabbit )	2.5 mg/L (Rat)
2-pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	80 ppm ( Rat ) 8 h
Glycérine	12600 mg/kg ( Rat )	10 g/kg ( Rabbit )	570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

#### Toxicité chronique

##### Cancérogénicité

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

#### Autres effets toxiques

##### Sensibilisation

Devrait pas être un sensibilisateur

##### Effets mutagènes

Non mutagène

##### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion

##### Effets sur les organes cibles

Aucun connu

##### Risque d'aspiration

Aucun renseignement disponible

FDS n° : F-60001

**Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune**

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

**11.2 Informations sur d'autres dangers**

**Propriétés de perturbation endocrinienne**      Aucun renseignement disponible

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**Toxicité aquatique aiguë**      Pas de données disponibles au niveau du produit

**Toxicité sur le milieu aquatique - Pas de données disponibles au niveau du produit chronique**

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas PBT selon REACH annexe XIII

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucun renseignement disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts  
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

**No d'élimination des déchets CED** 08 03 12\*

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 No ONU/ID**

FDS n° : F-60001

## Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Non réglementé

### 14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

### 14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable

## **15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission 2013-06-28  
 Date de révision 2020-11-18  
 Note de révision sections de la FS mises à jour, 13

### **Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion

### **Conseils supplémentaires**

### **Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
--------------	----------------	---------	--------	-----------	--------------



FDS n° : F-60001

**Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune**

Date d'émission 2013-06-28

Date de révision 2020-11-18

Version 3

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Éthylène-glycol	STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 104 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> P*	AGW 10 ppm AGW 26 mg/m <sup>3</sup> H*	Huid* STEL 104 mg/m <sup>3</sup> TWA 52 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>
Glycérine	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	AGW 200 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Éthylène-glycol	D* Maximum Limit Value 40 ppm Maximum Limit Value 104 mg/m <sup>3</sup> Maximum Limit Value 20 ppm Maximum Limit Value 52 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** H* TWA 10 ppm TWA 26 mg/m <sup>3</sup> STEL 20 ppm STEL 52 mg/m <sup>3</sup>	H* STEL 20 ppm STEL 52 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 ppm TWA 26 mg/m <sup>3</sup>	STEL 104mg/m <sup>3</sup> TWA 52mg/m <sup>3</sup> S*	TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 100 mg/m <sup>3</sup> S*
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 50 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 mg/m <sup>3</sup>			TWA 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 15 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Éthylène-glycol	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> S*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 100 mg/m <sup>3</sup> C(A4) P*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> Pelle*	TWA 50 ppm TWA 125 mg/m <sup>3</sup> STEL 50 ppm STEL 125 mg/m <sup>3</sup>	P* STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup> TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup>
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Éthylène-glycol	TWA 15 mg/m <sup>3</sup> STEL 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 ppm TWA 26 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> H*	TLV 10 ppm TLV 25 mg/m <sup>3</sup> Binding STEL 40 ppm Binding STEL 104 mg/m <sup>3</sup> A*	TWA 20 ppm TWA 50 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 100 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> S* STEL 104 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA 20 mg/m <sup>3</sup>	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

**Avis de non-responsabilité**

---

**FDS n°** : F-60001**Ink Jet - Noir, Cyan, Magenta, Jaune****Date d'émission** 2013-06-28**Date de révision** 2020-11-18**Version** 3

---

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.